

Le 4 novembre 2022

## COMMUNIQUÉ

### « L'Avis égalité des chances »

*Remis à Monsieur Pap Ndiaye, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*



Sonia Benmaa. Pap Ndiaye. Fiona Lazaar. Delphine Bonjour.

« L'Avis égalité des chances » réalisé dans le cadre du groupe de travail du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été remis à **Monsieur Pap Ndiaye**, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, par Mme **Fiona Lazaar**, présidente du CNLE, en présence de Mmes **Delphine Bonjour** et **Sonia Benmaa**, présidente et rapporteure du groupe de travail, ce vendredi 4 novembre 2022 au Ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cadre des travaux du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *l'égalité des chances* est traitée selon l'angle de la lutte contre les inégalités à la fois sociales et territoriales. Les deux phénomènes étant souvent cumulées qui altèrent les chances des personnes en situation de pauvreté de sortir de cette situation, les assignant à la pauvreté et à une reproduction générationnelle.

Dans cet Avis, le groupe de travail a fait le choix, à la demande en particulier des membres du collège des personnes en situation de précarité, dit *5ème collège du CNLE*, de se concentrer sur **l'enjeu des apprentissages et de l'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre du milieu scolaire** ; il a ciblé ses recommandations vers la lutte contre les inégalités constatées dès le premier âge et tout au long de la scolarité, en matière d'acquisition des apprentissages, d'accès aux soins ou dans le suivi du parcours de santé des enfants et des jeunes. Selon l'OCDE, il faudrait en France six générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste, les 10 % les plus pauvres, atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des États de l'OCDE. Agir dès le plus jeune âge, mais aussi sur les conditions de vie des familles qui vivent dans la pauvreté, en particulier dans les territoires d'outremer, sont donc les conditions indispensables pour lutter contre ces inégalités de destin.

S'il faut souligner les progrès en terme de mobilité intergénérationnelle constaté par l'étude novatrice de l'INSEE *Qui gravit l'échelle des revenus par rapport à ses parents ?* publiée le 18 mai 2022, selon laquelle, *70 % des enfants de parents modestes grimpent dans l'échelle des revenus* 11, qui confirme l'efficacité du modèle social français ; des efforts restent à fournir pour permettre la pérennité de notre modèle social et davantage de mobilité sociale. Il faudrait donc, pour assurer l'égalité des chances mais aussi l'égalité des places, redistribuer les cartes tout au long de la vie, axer les efforts sur la formation et la mobilité professionnelle qui participent grandement à réparer l'ascenseur social.

Cet avis invite par **24 recommandations** à aller plus loin dans la mise en œuvre des politiques publiques dès le plus jeune âge afin de réduire ces inégalités, et leur reproduction.